

Procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le vendredi 8 mai 2009, à 15 h 15, au Loft du pavillon des Humanités.

ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Voir la liste des présences déposée au bureau du syndicat.

Yves St-Pierre fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 13 février 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Admission des nouveaux membres
5. Rapport du Comité des relations de travail
6. Négociation du secteur public
  - ◆ Consultation sur les matières de table centrale
    - Salaires
    - Régime de retraite
    - Droits parentaux
7. Accueil et insertion professionnelle
8. Informations
  - 40 ans du Syndicat
  - FAC
9. Questions diverses
10. Clôture de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 2008-2009 AG-17 :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Proposé par Luc Archambault  
Appuyé par Daniel Barbeau

AMENDEMENT

Que l'on ajoute au point 9. Épreuve uniforme de français.

Proposé par André Boyer  
Appuyé par Jean-Patrice Lamothe

ADOPTÉ

LA PROPOSITION AG-17 TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2009

Proposition 2008-2009 AG-18 :

Que le procès-verbal du 13 février 2009 soit adopté.

Proposé par Claude Champagne  
Appuyé par Éric Therrien

ADOPTÉE

### 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

#### § Calendrier scolaire

Ce point était à l'ordre du jour de la dernière commission des études. Il y a une certaine latitude puisque la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants* (P.I.E.A.) ne spécifie pas qu'un examen synthèse doit se tenir lors de la dernière semaine de cours. Celle-ci prévoit uniquement que les cours doivent comporter une évaluation finale de 40%.

#### § Grief heure du dîner

Pour l'instant, aucune suite n'a été donnée.

#### § Gestion par les pairs

Le document produit par la FNEEQ *Un regard sur les départements* sera distribué dans les départements.

#### § Mobilier

Aucun achat n'a été effectué.

#### § Journée pédagogique du 15 janvier

Le directeur des études a fait parvenir une deuxième lettre à celles et à ceux qui n'avaient pas justifié leur absence lors de la journée pédagogique du 15 janvier dernier. Le directeur des études leur a rappelé leurs obligations en vertu de la clause 8-4.00 de la convention collective. Comme l'explique Louis Normand, aucune coupure de salaire n'a été appliquée par le Collège.

En terminant, des membres expriment leurs doléances concernant le début de la session des cours d'été le 25 mai avant même que la session d'hiver soit terminée et la tenue de l'Épreuve uniforme de français pendant la session. Cela crée des situations complexes pour les étudiantes et les étudiants ainsi que pour le personnel enseignant. Ce point sera soulevé à la prochaine commission des études.

### 4. ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

#### Proposition 2008-2009 AG-19 :

Que les personnes suivantes soient admises comme nouveaux membres : Hélène Bouchard (mathématique), Suzanne Buist (soins infirmiers), Josée Annie Cossette (techn. de travail social), Kathleen Dugré (techn. administratives), Mathieu Dumas (éducation physique), Yves Lamontagne (techn. du génie métallurgique), Guy Lavigne (musique), Martine Loranger (chimie), Jan Michel (philosophie), Jean-François Morissette (littérature et communication), Gilles Paquin (techn. de mécanique du bâtiment), Matthias Piché-Perron (philosophie), Yves Poirier (techn. du génie électrique), Yves Raymond (théâtre et médias), Gilles Rioux (musique), Isabelle Rivard (littérature et communication), Marc-André Roy (techn. du génie électrique), Émilie Têtu (géographie-histoire et science politique) et Myriam Turcotte (techn. administratives).

Proposé par Clément Loranger  
Appuyé par Louis Jacob

ADOPTÉE

## 5. RAPPORT DU CRT 30 AVRIL

Avant de faire rapport du CRT qui a eu lieu le 30 avril dernier, Louis Normand rappelle quelques chiffres concernant l'ouverture de postes au cégep lors des dernières années. À l'automne 2007, le Collège avait procédé à l'ouverture de 37 postes ce qui avait généré 19 permanences. En 2008, 38 postes ont été ouverts pour 21 permanences. Pour l'année 2009-2010, les nouvelles sont encourageantes compte tenu d'une légère hausse des demandes d'admission. L'ouverture des postes se fera dans les prochaines semaines.

### § Période de vacances

La période des vacances est du mercredi 10 juin au lundi 10 août 2009 inclusivement. Un jour de congé sans salaire le 11 août 2009 (à noter qu'une avance sera versée pour cette journée sans salaire et sera récupérée sur les dix paies subséquentes). Fête nationale : le mercredi 12 août 2009. Début de la disponibilité : le jeudi 13 août 2009. Comme l'explique Louis Normand, le Collège doit respecter des règles lors de l'attribution des vacances. Entre autres celle des 260 jours ouvrables dans une année civile.

### § Stationnement

Le 6 mars dernier, lors d'un CRT, le Syndicat avait présenté ses doléances par rapport au stationnement. Le Collège a déposé un règlement satisfaisant. Aux Sciences, les places de stationnement réservées aux visiteurs vont être dédiées (8 places) aux profs des Humanités qui enseignent aux Sciences, et ce, à compter de l'automne 2009.

### § Congés sans solde

Les membres du CRT ont donné leur accord à plusieurs demandes de congés sans solde pour l'année 2009-2010.

## 6. NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC

### ◆ Consultation sur les matières de table centrale

Avant de présenter les recommandations, Yves St-Pierre trace un portrait de la prochaine négociation et explique le déroulement de la consultation sur les matières de table centrale qui comportent trois volets : les salaires, le régime de retraite et les droits parentaux. Les membres seront invités à se prononcer sur l'ensemble des propositions tout en ayant la possibilité de soumettre des amendements. Suite aux explications fournies, Élise Jacob présente les recommandations relatives aux salaires, à la relativité salariale et à la durée de la convention.

### SALAIRES

#### Proposition 1

##### a. Protection du pouvoir d'achat

Nous proposons que les taux et échelles de salaire soient augmentés des pourcentages suivants pour tenir compte de l'inflation :

§ 2% le 1<sup>er</sup> avril 2010

§ 2% le 1<sup>er</sup> avril 2011

§ 2% le 1<sup>er</sup> avril 2012

Auxquels s'ajoute un mécanisme de protection contre l'inflation si l'IPC dépasse 2%.

#### b. Rattrapage

Un montant de rattrapage, lequel représente 1,75% de la masse salariale par année. Ce pourcentage est calculé sur le salaire moyen et ensuite intégré aux taux et échelles de salaire sous forme de montant fixe.

#### c. Enrichissement

Nous voulons obtenir l'engagement du gouvernement à reprendre les discussions afin de convenir du montant à être accordé au chapitre de l'enrichissement advenant le cas où la croissance du PIB normal serait supérieure à 3,75%.

En conclusion :

Sauf si l'inflation excède 2% et mis à part l'enrichissement, il s'agit d'augmentations totalisant 11,25% pour trois ans. Les hausses moyennes des taux et échelles de salaire pour chacune des années sont les suivantes :

- § 3,75% le 1<sup>er</sup> avril 2010
- § 3,75% le 1<sup>er</sup> avril 2011
- § 3,75% le 1<sup>er</sup> avril 2012

Il est entendu que les primes à taux fixe seront augmentées selon les mêmes paramètres que les salaires.

#### RELATIVITÉ SALARIALE

##### Proposition 2

Que la CSN, si possible avec les autres organisations syndicales, entreprenne des travaux avec le gouvernement parallèlement à la négociation de table centrale sur toute la question de la relativité salariale et que ces travaux débutent par l'évaluation des catégories mixtes.

#### DURÉE DE LA CONVENTION

##### Proposition 3

Que la prochaine convention collective soit d'une durée de deux ans et neuf mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2012.

Yves St-Pierre poursuit la présentation des recommandations relatives au régime de retraite, aux droits parentaux et aux autres propositions.

#### RÉGIME DE RETRAITE

##### Proposition 4

Que la méthode actuelle de financement du RREGOP (portion à la charge des participants) soit remplacée par la méthode de répartition des prestations constituées avec projection des salaires, dite méthode « à prime unique » pour l'évaluation actuarielle devant être produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2008.

##### Proposition 5

Que dans le cadre des discussions sur la formule de financement du RREGOP, des modifications à la formule de cotisation soient apportées de sorte que la cotisation s'applique à

compter de 25% du MGA plutôt qu'à compter de 35% du MGA et que toute hausse de coût engendrée par cette modification pour tous les salarié-es cotisants, soit assumée par le gouvernement.

Proposition 6

Lorsque les excédents de la caisse du RREGOP par rapport au passif dépassent 20%, que la formule d'indexation prévue pour les années de service à partir de l'année 2000, soit IPC-3% minimum 50% de l'IPC, soit appliquée aux années de service cotisées entre le 1<sup>er</sup> juillet 1982 et le 31 décembre 1999.

Proposition 7

Que le plafond de 35 années de service « cotisables », donnant droit à une rente viagère de 2% par année, soit aboli.

Proposition 8

Que les discussions sur la retraite progressive soient amorcées avec les autres organisations syndicales.

#### CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES

Proposition 9

Que l'on revendique l'adoption par le gouvernement québécois d'une loi-cadre favorisant la conciliation famille-travail-études.

#### AUTRES PROPOSITIONS

Proposition 10

Que soit mis en place un comité technique patronal-syndical ayant pour mandat de revoir la problématique entourant les conditions de travail des ouvriers spécialisés et de faire des recommandations aux parties.

Proposition 11

Que le syndicat mandate la fédération pour effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes de table centrale avec les autres fédérations de la CSN, ainsi qu'avec les partenaires du Front commun.

PROPOSITION 2008-2009 AG-20 :

Que l'assemblée générale adopte les demandes de table centrale.

Proposé par Clément Loranger

Appuyé par Daniel Barbeau

Discussion sur la proposition

AMENDEMENT

Que la proposition 9 soit amendée en remplaçant « d'une loi-cadre » par « de dispositions dans les conventions collectives ».

Proposé par Paul G. Croteau  
Appuyé par Clément Loranger

Discussion sur l'amendement.

ADOPTÉ

LA PROPOSITION 2008-2009 AG-20 TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE

7. ACCUEIL ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Compte tenu de l'heure, Yves St-Pierre annonce que ce point est reporté à une autre assemblée.

8. INFORMATIONS

§ 40<sup>IÈME</sup>

Comme l'explique Élise Jacob, le congrès annuel aura lieu le mardi 9 juin à la Marina de l'Île St-Quentin. Pour souligner les 40 ans d'existence du Syndicat, l'exécutif a organisé un événement particulier où sera servi un menu de grande qualité. Pour participer, les profs doivent acheter un billet au coût de 10\$ afin de nous permettre d'assumer une part des dépenses encourues par cette fête et prévoir le nombre de participantes et de participants.

§ FAC

À titre d'information, Yves St-Pierre annonce que deux syndicats FAC ont quitté la Fédération autonome collégial (FAC) pour s'affilier à la FNEEQ-CSN : Dawson Collège et le Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs.

9. QUESTIONS DIVERSES

§ Épreuve uniforme de français

Yves St-Pierre tient à préciser que l'exécutif a pris bonne note des commentaires émis au *point 3. Affaires découlant du procès-verbal* et seront transmis à nos représentantes et nos représentants à la commission des études afin que le sujet soit abordé à la prochaine réunion.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

La levée de la réunion est proposée par Anne Hepditch et appuyée par Pascal St-Pierre.

Lise Verville a agi à titre de secrétaire.